

**FEVRIER 2016**

**25 com.Une**

**Newsletter de la  
Communauté de communes  
Forêts, Seine et Suzon**



**Les déchèteries**

**La collecte des déchets**

**N° 2**



La collecte des déchets est sous la responsabilité du SMOM, Syndicat Mixte des Ordures Ménagères, qui gère également la collecte sélective (porte à porte) et plusieurs déchèteries pour l'apport volontaire.

Il a été créé en avril 1986. En 2015, le Syndicat intègre la nouvelle Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon portant le périmètre du SMOM à 88 communes pour un peu plus de 36 608 habitants (6835 habitants pour notre Communauté de Communes).

**Sommaire**

Les déchèteries sur le territoire.....	2
Horaires d'ouverture .....	3
Les déchets (autorisés et interdits).....	4
Règlementation.....	5
Contact.....	6



## Les déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes

5 déchèteries vous accueillent sur le territoire de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon : à Francheville, Fromenteau, Pellerey, Prenois et Savigny-le-Sec



## Horaires d'ouverture

### FRANCHEVILLE

Mercredi : 14h-18h (Été\*)  
Samedi : 14h-17h

### FROMNTEAU / D16 - route de Saint-Seine-l'Abbaye

Mercredi : 9h-12h  
Samedi : 14h-17h

### PELLERAY / Route de Lamargelle

Mercredi : 14h-18h (Été\*)  
Samedi : 9h-12h

### PRENOIS / rue du Mini-golf

Lundi : 14h-18h (Été)  
Samedi : 9h-12h / 14h-18h (Été\*)

### SAVIGNY-LE-SEC / route de Marsannay-le-Bois

Mardi : 14h-17h  
Jeudi : 14h-17h • Samedi : 14h-17h

\* ouverture en période été uniquement  
(fermé en période hiver)

### Périodes ouverture



#### Hiver

(01/11 au 31/03)

Fermeture des sites à 17h



#### Été

(01/04 au 31/10)

Fermeture des sites à 18h

Les sites sont fermés les jours fériés

# Les déchets

## Déchets autorisés

Les cartons, papiers, journaux et magazines

- Les emballages ménagers, les emballages en verre
- Les végétaux
- Les métaux
- Les gravats
- Les objets encombrants non recyclables
- Les DEEE (Déchets d'équipement électrique ou électronique)
- Les pneumatiques de VL (véhicules légers) propres
- Les huiles de vidange
- Les déchets toxiques (DDS)
- Les piles et batteries
- Les cartouches d'imprimante
- Les tubes « néon » et autres lampes
- Les textiles
- Les déchets incinérables
- Le verre d'emballage

## Sur certains sites uniquement

- Le bois
- Le plâtre et plaques de plâtre
- Le mobilier



## Déchets interdits

- Les ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets d'activités de soins (médicaments, seringues usagées, radiographies, etc.)
- Les carcasses de voitures
- Les cuves non dégazées
- Les produits phytosanitaires et leurs contenants
- Les déchets amiantés
- Les produits radio-actifs
- Les déchets explosifs
- Les bouteilles sous pression (plongée, oxygène, etc.)
- Les boues des stations d'épuration
- Les pneumatiques poids lourds (PL) et agraires
- Les films agricoles



## Conditions d'accès aux déchèteries et réglementation

### L'accès aux déchèteries est restreint aux habitants du territoire du SMOM ainsi qu'aux professionnels

Un justificatif de domiciliation pourra vous être demandé

Les déchets déposés par les particuliers sont reçus gratuitement

La collectivité n'a aucune obligation quant à la collecte des déchets des professionnels. C'est pourquoi leur dépôt est limité et soumis à facturation.

L'accès est limité aux véhicules légers et aux véhicules 3,5 tonnes maximum.

Le SMOM communique régulièrement auprès des habitants, un magazine d'informations "Tri avenir" est distribué périodiquement dans les boîtes aux lettres.

Un calendrier des collectes de tri sélectif est édité et distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres chaque année, il est également téléchargeable sur le site internet du SMOM

<http://www.smom.fr/wp-content/uploads/2016/01/CAL2016-2.pdf>



**Aucun ramassage d'objets encombrants n'est organisé sur le territoire**

#### Quelques chiffres (2012)

- Papier : 1 012 tonnes, soit 30,4 kg par habitant
- Verre : 1 404 tonnes, soit 42,1 kg par habitant
- Emballages : 771 tonnes collectées et triées, soit 23,1 kg par habitant

## Contact

### Contact

**Syndicat Mixte des Ordures Ménagères  
(SMOM)**

BP 68

21120 IS-SUR-TILLE

Tél. 03 80 95 21 10

Fax 03 80 95 20 21

Courriel : [tri@smom.fr](mailto:tri@smom.fr)

<http://smom.fr>



Carte du territoire d'intervention du SMOM